

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
 DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 • cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. Votre identité

Nom et prénom :
 Ou dénomination (pour les personnes morales) : RENNES METROPOLE
 Nom et prénom du mandataire (le cas échéant) : TERRITOIRES PUBLICS
 Adresse : 1 Rue Geneviève de Gaulle Anthonioz,
 Commune : Rennes
 Code postal : 35200
 Nature des activités : Aménageur

B. Quels sont les spécimens concernés par l'opération

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>)	Une dizaine d'individus	
B2 Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>)	Moins de 10 individus	

(1) Nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. Quelle est la finalité de l'opération ?

- | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune et de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
 Le projet vise la reprise des étanchéités de la toiture.

D. Quelles sont les modalités et les techniques de l'opération

D1. Capture ou enlèvement

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
- Capture temporaire Avec relâcher sur place Avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher
- S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : transfert immédiat vers les espaces préservés du site
- Capture manuelle Capture au filet
 Capture avec époussette Pièges Préciser :
 Autres moyens de capture Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser : effarouchement par la présence continue des ouvriers sur une partie du bâtiment. Il n'est pas prévu d'effaroucheurs sonores type arme à détonnation.

Modalités de marquages des animaux (description et justification)

D2. Destruction

Destruction de nids

Après la tempête de l'hiver 2023, il n'a pas été constaté de nids sur le bâtiment 78. Un nettoyage régulier des branchages et des démarrages de nids sera réalisé pendant les travaux afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'atteinte directe à des œufs ou des animaux. L'objectif étant que les goélands reportent leur nidification sur la partie de la toiture qui leur sera réservée et mise en défens sur le bâtiment 78.

Destruction des œufs

Destruction des animaux

Par animaux prédateurs	<input type="checkbox"/>	Préciser
Par pièges létaux	<input type="checkbox"/>	Préciser
Par capture et euthanasie	<input type="checkbox"/>	Préciser
Par armes de chasse	<input type="checkbox"/>	Préciser

Autres moyens de destruction Préciser :

D3. Perturbation intentionnelle

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation de sources lumineuses	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation d'émissions sonores	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation d'armes de tir :	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle	<input type="checkbox"/>	Préciser :

E. Quelle est la qualification des personnes chargées de l'opération

Formation initiale en biologie animale Préciser : Le maître d'ouvrage s'appuiera sur une ou des structures spécialisées pour réaliser ces opérations (bureau d'étude en environnement ou écologie qualifié)

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. Quelle est la période ou la date de l'opération

Préciser la période : février 2024 à février 2025

Ou la date :

G. Quels sont les lieux de l'opération

Régions administratives : Bretagne

Départements : Ille et Vilaine (35)

Cantons :

Communes : Chartres-de-Bretagne

H. En accompagnement de l'opération, quelles sont les mesures prévues pour le maintien de l'espèce concernée dans un état de conservation favorable

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée

Le projet générera un impact temporaire sur la population utilisatrice du toit du bâtiment 78. Après les travaux, celle-ci pourra nicher à nouveau sans contraintes sur la totalité de la toiture. Il n'est donc pas prévu de mesures spécifiques en dehors de celles prévues lors des travaux (phasage, mise en défens, nettoyage régulier des zones de travaux, etc.).

I. Comment sera établi le compte rendu de l'opération

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : une synthèse de la mise en œuvre des opérations ainsi que des suivis mis en place aux fréquences préconisées sera présentée aux services de l'Etat.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Rennes
Le 19/12/2023
Votre signature

TERRITOIRES PUBLICS
1 rue G. de Gaulle - Anthonioz
CS 50726
85207 RENNES CEDEX 2